



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 24 AOÛT 2009 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

La mairesse : Vera Danyluk

les conseillers :

M^{me} Erin Kennedy, siège 1
M^{me} Melpa Kamateros, siège 5
M^{me} Minh-Diem Le Thi, siège 4
M. John Miller, siège 3
M. Philippe Roy, siège 6

formant quorum du conseil

et

Ava Couch, directrice générale
Tim Seah, greffier

- À moins d'indication contraire, la mairesse Danyluk se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le mairesse Danyluk ouvre la séance à 19 h, remercie les fidèles qui se sont présentés en dépit du beau temps dehors.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 09-0801

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 24 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0801

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of August 24, 2009.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée au conseil.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juin 2009

RÉSOLUTION N° 09-0802

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juillet 2009

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juillet 2009 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION NO. 09-0802

Subject: Adoption of Minutes of July 27, 2009 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 27, 2009, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juillet 2009 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 27, 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport sur la délégation des pouvoirs**
- .2 Plans, permis et certificats**
- .3 Correspondance**

6. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 09-0803

RESOLUTION NO. 09-0803

Objet : Ratification des débours

Subject: Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 juillet 2009:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st, 2009 and June 30, 2009:

Salaires et avantages sociaux	1 541 333 \$
Fournisseurs	876 255 \$
Quote-part Agglomération de Montréal	- \$
Frais de financement	1 \$
Total des débours	2 417 589 \$

Salaries and fringe benefits	\$1,541,333
Suppliers	\$876,255
Urban Agglomeration of Montréal Apportionment	\$ -
Financing costs	\$1
Total disbursements	\$2,417,589

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Avis de motion – Règlement n° 1419 sur l'aqueduc

Le conseiller John Miller donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement n° 1419 sur l'aqueduc sera présenté pour adoption.

8. Adoption du second Projet de règlement n° 1310-142 modifiant le règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la marge de recul et au coefficient d'emprise au sol maximum prescrits dans la zone P-405 (bibliothèque municipale)

RÉSOLUTION N° 09-0804

Objet : Adoption du second Projet de règlement n° 1310-142 modifiant le règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la marge de recul et au coefficient d'emprise au sol maximum prescrits dans la zone P-405 (bibliothèque municipale)

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-142 modifiant le règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la marge de recul et au coefficient d'emprise au sol maximum prescrits dans la zone P-405.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0804

Subject: Adoption of second Draft By-law No. 1310-142 to amend Zoning By-law No. 310 with respect to the front setback and the maximum floor area ratio required in Zone P-405 (municipal library)

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-142 to amend Zoning By-law No. 310 with respect to the front setback and the maximum floor area ratio required in Zone P-405.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Adoption du Règlement n° 1401-6 modifiant le Règlement n° 1401 concernant la régie interne en ce qui a trait à la date de la séance du conseil municipal d'octobre 2009 et à l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil des années ultérieures

RÉSOLUTION N° 09-0805

Objet : Adoption du Règlement n° 1401-6 modifiant le Règlement n° 1401 concernant la régie interne en ce qui a trait à la date de la séance du conseil municipal d'octobre 2009 et à l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil des années ultérieures

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le règlement n° 1401-6 modifiant le Règlement n° 1401 concernant la régie interne en ce qui a trait à la date de la séance du conseil municipal d'octobre 2009 et à l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil des années ultérieures a été précédé d'un avis de motion donné le 27 juillet 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Philippe Roy, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement n° 1401-6 modifiant le Règlement n° 1401 concernant la régie interne en ce qui a trait à la date de la séance du conseil municipal d'octobre 2009 et à l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil des années ultérieures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0805

Subject: Notice of motion for By-law No. 1401-6 to amend By-law No. 1401 concerning internal governance with respect to the October 2009 Town council meeting and the scheduling of regular council meetings for subsequent years

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1401-6 to amend By-law No. 1401 concerning internal governance with respect to the October 2009 Town council meeting and the scheduling of regular council meetings for subsequent years was preceded by a notice of motion given on July 27, 2009;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

TO adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1401-6 to amend By-law No. 1401 concerning internal governance with respect to the October 2009 Town council meeting and the scheduling of regular council meetings for subsequent years.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Adoption du Règlement no 1310-140 modifiant le Règlement no 1310 en ce qui a trait au nombre minimum de cases de stationnement hors-rue pour l'usage garderie

RÉSOLUTION N° 09-0806

Objet : Adoption du Règlement n° 1310-140 modifiant le Règlement n° 1310 en ce qui a trait au nombre minimum de cases de stationnement hors-rue pour l'usage garderie

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1310-140 modifiant le Règlement n° 1310 en ce qui a trait au nombre minimum de cases de stationnement hors-rue pour l'usage garderie a été précédé d'un avis de motion donné le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1310-140 modifiant le Règlement n° 1310 en ce qui a trait au nombre minimum de cases de stationnement hors-rue pour l'usage garderie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0806

Subject: Adoption of By-law No. 1310-140 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the minimum number of off-street parking spaces for daycare use

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), Adoption of By-law No. 1310-140 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the minimum number of off-street parking spaces for daycare use was preceded by a notice of motion given on June 15, 2009;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1310-140 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the minimum number of off-street parking spaces for daycare use.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Entente de fourniture de services de répartition des appels avec la Ville de Hampstead

RÉSOLUTION N° 09-0807

Objet : Entente avec la Ville de Hampstead pour la fourniture de services de répartition des appels de la Sécurité publique

RESOLUTION NO. 09-0807

Subject: Agreement with the Town of Hampstead for the supply of call dispatching services for Public Security

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a soumis une offre à la Ville de Hampstead pour la fourniture de services de répartition de sécurité publique, excluant les appels des bureaux municipaux et des Travaux publics en dehors des heures normales de travail;

ATTENDU QUE notre offre a été acceptée par la Ville de Hampstead le 4 août 2009;

ATTENDU QUE les parties devront signer une entente;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead paiera à la Ville de Mont-Royal une somme de 25 000 \$ (majorée de 2,5 % annuellement), selon le nombre d'heures de service fournies, jusqu'en juillet 2011;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et le greffier à signer, dans l'intérêt supérieur de la Ville, une entente avec la Ville de Hampstead pour la fourniture de services de répartition de sécurité publique, le tout selon l'offre soumise par la Ville de Mont-Royal en avril 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the Town of Mount Royal has submitted an offer to the Town of Hampstead for the supply of public security dispatching services, excluding municipal offices and Public Works calls outside regular hours;

WHEREAS our offer has been accepted by the Town of Hampstead on August 4, 2009;

WHEREAS an agreement shall be signed between the parties;

WHEREAS the Town of Hampstead shall pay to the Town of Mount Royal an amount of \$25,000 (annually increased by 2.5%), depending on the number of service hours provided, until July 2011;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To authorize the Town Manager and Town Clerk to sign, in the best interests of the Town, an agreement with the Town of Hampstead for the supply of public security dispatching services, the whole in accordance with the offer submitted by the Town of Mount Royal in April 2009.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Nomination d'ingénieur de projets aux Services Techniques

RÉSOLUTION N° 09-0808

Objet : Nomination d'un ingénieur de projets aux Services techniques

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

DE nommer M. Duong (Ken) Ngoc-Thao au poste d'ingénieur de projets aux Services techniques, cette nomination prenant effet le 31 août 2009;

RESOLUTION NO. 09-0808

Subject: Appointment of a Project Engineer for Technical Services

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To appoint Mr. Duong (Ken) Ngoc-Thao to the position of project engineer effective August 31, 2009;

D'accorder à M. Ngoc-Thao une rémunération globale selon la politique de reconnaissance des cadres de la Ville de Mont-Royal.

To grant to Mr. Ngoc-Thao a global remuneration in accordance with the Town of Mount Royal Recognition Policy for Management Personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement du contrat de directeur, Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 09-0809

Objet : Renouvellement du contrat de directeur, Sécurité publique

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Philippe Roy, il est résolu :

DE renouveler le contrat de M. André Maratta pour une durée d'un an, soit du 15 septembre 2009 au 14 septembre 2010;

D'accorder à M. André Maratta les augmentations salariales applicables selon la politique de rémunération de la Ville et les orientations du conseil;

D'imputer les dépenses associées au contrat au budget de fonctionnement, numéro d'affectation n° 02-211-00-141.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0809

Subject: Contract Renewal for Public Security Director

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Philippe Roy, and resolved:

TO renew Mr. André Maratta's contract for a one-year period, from September 15, 2009 to September 14, 2010;

TO give Mr. André Maratta the applicable salary increases according to the Town's remuneration policy and council's orientations;

TO charge the expenditure associated with this contract to the operating budget, appropriation number 02-211-00-141.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat de directeur, Développement économique

RÉSOLUTION N° 09-0810

Objet : Renouvellement du contrat du directeur , développement économique

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION NO. 09-0810

Subject: Contract Renewal for Economic Development Director

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

DE renouveler le contrat de M. Yves Gignac par l'entremise de MNC Inc. pour une durée d'un an, soit du 18 août 2009 au 17 août 2010;

D'autoriser la directrice générale à revoir le contrat de façon à servir l'intérêt supérieur de la Ville;

D'imputer les dépenses associées au contrat au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-620-00-419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO renew Mr. Yves Gignac's contract through MNC Inc. for a one year period from August 18, 2009 to August 17, 2010;

TO authorize the Town Manager to review the contract so as to serve the Town's best interest;

To charge the expenditure associated with this contract to the operating budget, appropriation number 02-620-00-419.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Appel d'une décision du comité de démolition – 1825, boulevard Laird

RÉSOLUTION N° 09-0811

Objet : Appel de la décision du Comité d'étude des demandes de permis de démolition – 1825, boulevard Laird

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

De statuer sur l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de permis de démolition rendue le 28 juillet 2009 au sujet de la demande de démolition pour le 1825, boulevard Laird et de rendre la décision ci-annexée;

La mairesse procède à la mise aux voix.

RESOLUTION NO. 09-0811

Subject: Appeal from the Demolition Review Committee – 1825 Laird Boulevard

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To dispose of the appeal from the decision of the Demolition Review Committee rendered on July 28, 2009 concerning an application for demolition for 1825 Laird Boulevard as per the attached decision;

The Mayor called for a vote.

Votent en faveur: la Mairesse Vera Danyluk, les conseillères Melpa Kamateros, Erin Kennedy et Minh-Diem Le Thi et les conseillers John Miller et Philippe Roy.

Voted in favour: Mayor Vera Danyluk, councillors Melpa Kamateros, Erin Kennedy and Minh-Diem Le Thi and councillors John Miller and Philippe Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 09-0812

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition de la conseillère Melpa Kamateros, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De désigner le conseiller Philippe Roy, siège n° 6, comme maire suppléant pour la Ville de Mont-Royal, pour les mois de septembre et octobre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0812

Subject: Appointment of Acting Mayor

It was moved by Councillor Melpa Kamateros, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To designate Councillor Philippe Roy, Seat No. 6, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal for the months of September and October 2009.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Soumissions, contrats et renouvellements

.1 Services professionnels pour travaux d'inventaire des arbres

RÉSOLUTION N° 09-0813

Objet : Services professionnels d'inventaire des arbres

Sur proposition du conseiller Philippe Roy, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ du poste 02-310-00-419 « Honoraires professionnels - autres - administration - génie » et de 15 000 \$ du poste 02-761-00-447 « Services externes - entretien des pelouses » au poste 02-762-419 « Honoraires professionnels - autres - entretien et plantation - arbres »;

RESOLUTION NO. 09-0813

Subject: Professional services for tree inventory

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize a budget transfer of \$15,000 from Item 02-310-00-419 "Professional Fees - Other - Administration - Engineering" and of \$15,000 from Item 02-761-00-447 "External Services - Lawn Maintenance" to Item 02-762-419 "Professional Fees - Other - Maintenance and Plantation - Trees";

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ (taxes comprises) pour des travaux d'inventaire des arbres de la Ville de Mont-Royal;

To authorize an expenditure of \$50,000 (taxes included) for tree inventory work in the Town of Mount Royal;

D'accorder à Luc Nadeau, Ingénieurs forestiers, Experts-conseils le contrat à cette fin au prix total de 46 391,63 \$ (taxes comprises) conformément au dossier d'appel d'offres (C-2009-55);

To award to Luc Nadeau, Ingénieurs forestiers, Experts-conseil the contract for this purpose at the price of \$46,391.63 (taxes included) in accordance with tender documents (C-2009-55);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses associated with contract as follow:

Provenance
Budget de fonctionnement 2009

Source
2009 operating budget

Imputation

Appropriation

02-762-00-419 « Honoraires professionnels - autres - entretien et plantation – arbres ».

02-762-00-419 "Professional Fees - Other – Maintenance and Plantation – Trees".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

.2 Services professionnels pour la construction de terrains de soccer à surface synthétique

RÉSOLUTION N° 09-0814

RESOLUTION NO. 09-0814

Objet : Services professionnels d'aménagement de terrains de soccer à surface synthétique

Subject: Professional services for construction of artificial turf soccer fields

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique;

WHEREAS the Town wishes to proceed with the project of constructing an artificial turf soccer field;

ATTENDU QU'un appel d'offres public et électronique pour services professionnels d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique a été lancé conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ayant trait aux contrats de services professionnels;

D'autoriser une dépense de 33 000 \$ (taxes en sus) pour services professionnels d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique;

D'octroyer à PLANIA INC. le contrat à cette fin au prix de 29 500 \$ (taxes en sus), cette entreprise ayant obtenu le meilleur pointage final après étude des offres reçues;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
PTI 2008
Règlement d'emprunt E-0803

Imputation
Compte budgétaire : 22-700-00-719

Contrat : 29 500 \$ (taxes en sus)
Crédit : 31 538,20 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS a public and electronic tender call for professional services for the construction of an artificial turf soccer field has been made in accordance with provisions of the Cities and Towns Act concerning contracts for professional services;

To authorize an expenditure of \$33,000 (taxes extra) for professional services for the construction of an artificial turf soccer field;

To award to PLANIA INC. the contract for this purpose at the price of \$29,500 (taxes extra), this firm having obtained the highest final score following review of the offers received;

To charges the expenses associated with this contract as follows:

Source
PTI 2008
Loan By-law E-0803

Appropriation
Budget account: 22-700-00-719

Contract: \$29,500 (taxes extra)
Credit: \$31,538.20.

CARRIED UNANIMOUSLY

.3 Programme de remplacement de vannes

RÉSOLUTION N° 09-0815

Objet : Programme de remplacement de vannes

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION NO. 09-0815

Subject: Replacing program of the water gates

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 110 000 \$ (taxes incluses) en 2009 pour travaux d'aqueduc - remplacement de vannes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à LOCATION LORDBEC INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 99 894,38 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2009, conformément aux documents de soumission, sous réserve de l'obtention par la Ville d'une subvention dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 et de la contribution du Québec via la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL);

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance

Fonds général

Lorsque la dépense sera remboursée par le MAMR dans le cadre du programme SOFIL, les sommes seront retournées au Fonds général.

Imputation

Projet : 3 049 « Programme de remplacement de vannes »
Compte budgétaire : 22-400-00-716

Contrat : 99 894,38 \$ (taxes incluses)
Crédits : 105 127,35 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO authorize an expense for the amount of \$110,000 (taxes included) in 2009 for watermain works - valves replacement, which includes, as needed, all accessory costs;

TO award to LOCATION LORDBEC INC. the contract to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$99,894.38 for work to be executed in 2009, in accordance with the tendering documents, subject to the obtention by the Town of a subsidy within the transfer program to municipalities of a portion of the revenues from the Federal Excise Gasoline Tax 2010 and the Quebec contribution via the Société de financement des infrastructures locales (SOFIL);

TO charge these expenditures as follows:

Source

General Fund

When this expense is reimbursed by the MAMR within the scope of the SOFIL program, the funds will be returned in the General Fund.

Appropriation

Project: 3 049 "Programme de remplacement de vannes"
Budget account : 22-400-00-716

Contract: \$99,894.38 (taxes included)
Credits: \$105,127.35.

CARRIED UNANIMOUSLY

.4 Fourniture et livraison de deux (2) chenillettes

RÉSOLUTION N° 09-0816

Objet : Fourniture et livraison de deux (2) chenillettes

RESOLUTION NO. 09-0816

Subject: Supply and delivery of two track vehicles

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 290 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de deux (2) chenillettes Prinoth, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE le contrat à cette fin, au prix unitaire soumis, soit 143 052,13 \$ pour un total de 286 104,26 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'affecter 290 000 \$ en provenance, de la réserve financière – véhicules lourds pour financer cette dépense;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
Réserve remplacement véhicules et équipements lourds
Imputation
Projet : 1 129 « Achat de 2 chenillettes »
Compte budgétaire : 22-300-00-751
290 000 \$

Contrat : 286 104,26 \$
Crédit : 277 153,92 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO authorize an expense of \$290,000 (taxes included) for the supply and delivery of two (2) Prinoth tractor crawlers, which includes, as needed, all accessory costs;

TO award to ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE the contract for that purpose, for the unit price submitted of \$143,052.13 for a total of \$286,104.26 (taxes included) all in accordance with the tendering documents;

To appropriate \$290,000 from the Town's heavy vehicles financial reserve to finance these expenses;

TO charge the expenses related to this contract as follows:

Source
Replacement reserve - heavy vehicles and equipments
Appropriation
Project: 1 129 "Achat de 2 chenillettes "
Compte budgétaire : 22-300-00-751
290 000 \$

Contract: \$286,104.26
Credit: \$277,153.92.

CARRIED UNANIMOUSLY

.5 Remplacement du tablier de bois de la passerelle Devon

RÉSOLUTION N° 09-0817

Objet : Remplacement du tablier de bois de la passerelle Devon

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION NO. 09-0817

Subject: Replacing of Devon footbridge

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 77 500\$ (taxes incluses) pour le remplacement du tablier en bois de la passerelle piétonnière Russell/Devon au-dessus des voies du CN, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la firme C-3 CONSTRUCTION INC. le contrat à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au total de 64 081,01 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumissions;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
2008
Règlement d'emprunt E-0805
30 000 \$

2009
Règlement d'emprunt E-0905
60 000 \$

Imputation
2008
Projet : 2 168 « Remplacement du tablier en bois - passerelle Devon »
Compte budgétaire : 22-300-00-719
30 000 \$

2009
Projet 2 168 « Remplacement du tablier en bois - passerelle Devon »
Compte budgétaire : 22-300-00-719
60 000 \$

Contrat : 64 081,01 \$ (taxes incluses)
Crédits : 74 066,99 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO authorize an expenditure of \$77,500 (taxes included) for the replacement of the wooden deck of the Russell/Devon pedestrian crossing over the CN rail tracks, including all incidental costs, if applicable;

To grant to C-3 CONSTRUCTION INC. the contract for this purpose at the lump-sum price submitted, for a total of \$64,081.01 (taxes included), all in accordance with the tendering documents; and

TO allocate the expenses related to the contract as follows:

Source
2008
Loan By-law E-0805
\$30,000

2009
Loan By-law E-0905
\$60,000

Appropriation
2008
Project: 2 168 "Remplacement du tablier en bois - passerelle Devon"
Budget account: 22-300-00-719
\$30 000

2009
Project: 2 168 "Remplacement du tablier en bois - passerelle Devon"
Budget account: 22-300-00-719
\$60,000

Contract: \$64,081.01 (taxes included)
Credit : \$74,066.99.

CARRIED UNANIMOUSLY

.6 Remplacement du tablier de bois de la passerelle Montgomery

RÉSOLUTION N° 09-0818

Objet : Remplacement du tablier de bois de la passerelle Montgomery

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

DE ratifier la dépense supplémentaire de 2 500 \$ au précédent contrat de services professionnels pour le remplacement du tablier à la firme CIMA+.

D'autoriser une dépense de 92 500 \$ (taxes incluses) pour le remplacement du tablier en bois de la passerelle piétonnière Montgomery au-dessus des voies du CN et refaire la rampe d'accès en béton du côté de la rue Dunkirk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la firme C-3 CONSTRUCTION INC. le contrat à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au total de 75 234,80 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumissions;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
Règlement d'emprunt E-0905
120 000 \$

Imputation
Projet : 2 189 « Remplacement du tablier en bois - Passerelle Montgomery »
Compte budgétaire : 22-300-00-719
120 000 \$

Contrat : 75 234,80\$ (taxes incluses)
Crédits : 88 402,54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0818

Subject: Replacing of Montgomery footbridge

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO ratify the additional expenditure of \$2,500 of the previous contract for professional services for the replacement of the wooden deck to CIMA+.

TO authorize an expenditure of \$92,500 (taxes included) for the replacement of the wooden deck of the Montgomery pedestrian crossing over the CN rail tracks and rebuild with concrete the access ramp on the Dunkirk side, including all incidental costs, if applicable;

To grant to C-3 CONSTRUCTION INC. the contract for this purpose at the lump-sum price submitted, for a total of \$75,234.80 (taxes included), all in accordance with the tendering documents; and

TO allocate the expenses related to the contract as follows:

Source
Loan By-law E-0805
\$120,000

Appropriation
Project: 2 189 "Remplacement du tablier en bois - passerelle Montgomery"
Budget account: 22-300-00-719
\$120,000

Contract: \$75,234.80 (taxes included)
Credit : \$88,402.54.

CARRIED UNANIMOUSLY

.7 Renouvellement de contrat pour l'entretien des patinoires

RÉSOLUTION N° 09-0819

Objet : Renouvellement de contrat pour l'entretien des patinoires

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 9 359 \$ en 2009 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 18 717 \$ en 2010 pour la préparation et l'entretien des patinoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à TECHNIPARC (90322454 Qc) INC. le renouvellement du contrat à cette fin au prix unitaire et forfaitaire soumis, jusqu'à concurrence de 28 076 \$, pour la période comprise entre le 5 décembre 2009 et le 13 mars 2010, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
Budget de fonctionnement 2009

Imputation
02-732-01-447
« Contrat extérieur – Patinoires extérieures »
9 359 \$

Provenance
Budget de fonctionnement 2010

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

RESOLUTION NO. 09-0819

Subject: Contract renewal of maintenance of outdoor rinks

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$9,359 in 2009 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$18,717 in 2010 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

TO award to TECHNIPARC (90322454 Qc) INC. the contract renewal to undertake these works with the unit and lump sum price submitted, up to the amount of \$28,076 for the period between December 5, 2009 and March 13, 2010, each in accordance with the tendering documents; and

TO charge the expenses related to this contract as follows:

Source
Operating budget 2009

Appropriation
02-732-01-447
"Contrat extérieur – Patinoires extérieures"
\$9,359

Source
Operating budget 2010

Credits required for this activity will be maintained in the Town's budget, in the following manner

Imputation
02-732-01-447
« Contrat extérieur – Patinoires
extérieures»
18 717 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appropriation
02-732-01-447
"Contrat extérieur – Patinoires
extérieures"
\$18,717.

CARRIED UNANIMOUSLY

.8 Rénovation de la galerie au chalet Connaught

RÉSOLUTION N° 09-0820

Objet : Réfection de la galerie au chalet Connaught

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation de la galerie au chalet Connaught, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION ET RÉNOVATION GILBERT DUMAS INC. le contrat à cette fin pour un montant total de 19 737,87 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux et achats connexes pour le chalet du Parc Connaught, pour un montant total de 7 500 \$ (taxes incluses);

RESOLUTION NO. 09-0820

Subject: Renovation of the porch at the Connaught Club House

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

TO authorize an expense for the amount of \$30,000 (taxes included) for the renovation of the porch at the Connaught Club House, which includes, as needed, all accessory;

TO award to CONSTRUCTION ET RÉNOVATION GILBERT DUMAS INC. the contract to undertake these works for a total amount of \$19,737.87 (taxes included) in accordance with the tendering documents;

TO authorize the Town Manager to contract out the required work and purchases for the Country Club, for a total amount of \$7,500 (taxes included); and

D'autoriser l'emprunt d'une somme de 30 000 \$ au Fonds de roulement et rembourser ce montant sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
Fonds de roulement

Imputation
Projet : 1 079
« Remplacement de fenêtres, mur côté sud et réfection de la galerie (Chalet Connaught) »
Compte budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 19 737,87 \$ (taxes incluses)
Crédits : 28 671,10 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO authorize the borrowing of \$30,000 from the working capital fund and reimburse this amount over five (5) years;

TO charge the expenses related to this contract as follows:

Source
Working fund

Appropriation
Project: 1 079
"Remplacement de fenêtres, mur côté sud et réfection de la galerie (Chalet Connaught)"
Budget account: 22-700-00-722

Expenditure: \$19,737.87 (taxes included)
Credits: \$28,671.10.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 09-0821

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements n^{os} 1314 et 1317, des procès-verbaux des réunions du 24 juillet et du 7 août 2009 du Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver les plans suivants :

Date de la réunion : 24 juillet 2009
1 à 3, 5 à 8, 10 à 12 et 14;

Date de la réunion : 7 août 2009
1 à 5, 7, 10, 11, 13 et 14;

RESOLUTION NO. 09-0821

Subject: Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws nos. 1314 and 1317, the minutes of the July 24 and August 7, 2009 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the following plans:

Date of meeting: July 24, 2009
1 to 3, 5 to 8, 10 to 12 and 14;

Date of meeting: August 7, 2009
1 to 5, 7, 10, 11, 13 and 14;

Et:

De refuser les plans suivants :

Date de la réunion : 24 juillet 2009.

Plan n° 4, 1425 Athlone – Demande de permis pour modifier le revêtement extérieur de la façade avant. – Refusé pour les raisons suivantes : La conception d'origine avec un revêtement de déclin est vraiment charmante et devrait être conservée. Il est suggéré de retirer le déclin existant et de le remplacer avec un nouveau déclin;

Date de la réunion : 7 août 2009.

Plan n° 8, 110 Simcoe – Demande de modification au permis émis pour démolir la marquise existante (à deux pentes) pour une nouvelle (à une pente vers l'avant). – Refusé pour les raisons suivantes : la nouvelle proposition pour le toit ne se conforme pas à la conception architecturale existante. La proposition ne s'intègre pas bien et la conception architecturale existante est mieux que celle qui est proposée;

Date de la réunion : 7 août 2009.

Plan n° 9, 719 Lanark – Demande de permis pour retirer un muret du balcon avant et modifier la hauteur du balcon au sol par un aménagement paysager. – Refusé pour les raisons suivantes : Le muret avant est un élément important faisant partie intégrante de la maison et complète son style architectural. Retirer le muret enlèverait le caractère architectural de la maison; il doit donc être réparé ou remplacé tel que l'existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

And:

To refuse the following plans :

Date of meeting: July 24, 2008.

Plan No. 4, 1425 Athlone – Permit request to modify the exterior finish of the front facade. – Refused for the following reasons: The original design with an upper siding finish is very charming and should be maintained. Suggest removing the existing upper siding finish and replace with a new siding;

Date of meeting: August 7, 2008.

Plan No. 8, 110 Simcoe – Modification to the issued permit to demolish the existing canopy (with 2 slopes) for a new one (with one frontal slope). – Refused for the following reasons: New proposed roof is not in keeping with the existing architectural design. Does not integrate well, the existing design is better than proposed one;

Date of meeting: August 7, 2008.

Plan No. 9, 719 Lanark – Permit request to remove front balcony's retaining wall and modify the balcony's height and landscaping. – Refused for the following reasons: Front wall is an important element as well as an integral part of the house, and compliments its architectural style. Removing wall would take away from the house design; it should be either repaired or replaced as existing.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Orientations du conseil sur les sujets à l'ordre du jour des séances extraordinaire et ordinaire du 27 août 2009 du conseil d'agglomération

La mairesse explique que les villes reconstituées s'inquiètent du partage des dépenses, particulièrement en ce qui concerne des dépenses mixtes, dont les pourcentages changent de contrat en contrat. Elles se demandent pourquoi certaines dépenses sont payées par l'agglomération et le Secrétariat de liaison doit répondre aux villes qui attendent des explications. Un contrat qui soulève des questions représente une dépense de l'ordre de 5,8M\$ à des firmes technologiques pour des travaux d'aqueduc sans qu'on ne fournisse des précisions.

RÉSOLUTION N° 09-0822

Objet : Orientations du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 août 2009 du conseil d'agglomération

ATTENDU QUE la mairesse de la Ville doit exposer la position qu'elle entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 27 août 2009 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Melpa Kamateros, il est résolu :

DE mandater la mairesse à assister à la réunion ordinaire du Conseil d'agglomération du 27 août 2009 et à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers présentés lors de cette réunion et énumérés à l'ordre du jour ci-annexé pour faire partie intégrante de la présente résolution, en se basant sur l'information présentée lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 09-0822

Subject: Orientations of Council on Subjects to be Discussed at the August 27, 2009 Agglomeration Council Regular Meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that she intends to take on the matters on the agenda of the August 27, 2009 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Melpa Kamateros, and resolved:

TO authorize the Mayor to attend the regular Agglomeration Council meeting of August 27, 2009 and to make any decisions she deems appropriate regarding the matters presented at this meeting and described in the attached agenda forming an integral part thereof based on the information presented during the meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Affaires diverses

La mairesse invite les conseillers à prendre la parole et de faire les annonces qui sont d'intérêt pour la population.

Erin Kennedy : La Ville et le CLD Les 3 Monts organisent une campagne de promotion de la fréquentation des commerces locaux afin d'encourager les résidents à faire leurs achats localement.

Elle rappelle aux cyclistes et aux planchistes qu'ils doivent respecter la signalisation sur les routes et dans les parcs.

Elle demande aux automobilistes de porter une attention particulière aux écoliers en cette période de rentrée scolaire.

John Miller : Reminds all that the Town's office hours go back to normal as of September 4th, meaning they will be open from 8 :30 in the morning until 4 :30 in the afternoon.

A reception will be held on Saturday, September 12, for residents who are celebrating their 90th birthday or their 50th wedding anniversary. People are asked to let the Town know if they have reached either of the two milestones.

A skateboard jam will take place at 11 a.m. on September 12, at the Skate Park.

The Town is prepared for the possible second wave of the H1N1 virus. Hand sanitizer dispensers are in place and gloves and masks have been purchased should they be required. Families are encouraged to also prepare themselves in case the need arises.

Philippe Roy : L'implantation de la nouvelle bande cyclable débute cette semaine. La première phase permettra de couvrir le boulevard Graham de l'arrondissement Saint-Laurent jusqu'à la station de Métro L'Acadie. La deuxième phase verra l'établissement d'un lien avec le réseau dans les secteurs Rosemont et Outremont.

La période de mise en candidature pour le concours du plus bel arbre se terminera cette semaine.

Melipa Kamateros : La Course Terry Fox aura lieu cette année le dimanche, 13 septembre.

Old photos, showing the Town as it was in the 40s, 50s and 60s, are still being sought for the upcoming Multicultural Fair.

Minh-Diem Le Thi : La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) aura lieu à l'aréna le 13 septembre. En plus des RDD, les citoyens sont invités à venir déposer leur vieux linge et leurs papiers confidentiels qui seront déchiquetés sur place.

L'inscription aux activités de loisir pour l'automne aura lieu à compter du 31 août à 6 h 00 en ligne et à 8 h 00 en personne.

Vera Danyluk : Fait un retour sur la question des cyclistes dans les parcs. Les jeunes devraient être avertis de faire attention dans lorsqu'ils se promènent en vélo. Il faut leur apprendre à débarquer lorsqu'ils traversent un par cet de céder la voie aux piétons.

Elle renchérit également quant au message aux automobilistes en cette période de rentrée scolaire alors que le nombre d'enfants et d'autos circulant dans nos rues augmente.

21. Période de questions du public

L. Greenberg : Said that people are mad about having to pay \$100 for the smaller recycling bins, some may even decide to give up on recycling rather than have to pay to change bins.

A. Streeter : Expressed her disappointment with the decision to overturn the Demolition Committee's refusal, found that there was no issue with the house that was not present in most other homes in TMR and that all refusals by the Committee get overturned by Council.

A. Nessim : Stated that many people were not respecting Town by-laws concerning parking, idling and stopping at the corner of Graham and Kindersley. She was worried about the safety as cars come and go without any surveillance. Said that she was concerned about sanitation with the restaurants in the area as she has found garbage in the rear that could attract vermin.

R. Attias : Son jardin dans la cour arrière est adjacent à une barrière qui sépare sa propriété de celles des restaurants sur Kindersley. Comme la barrière est défectueuse, elle retrouve de résidus, de bestioles et des odeurs provenant des poubelles des commerces. Aussi, des cyclistes ont cadenassés leurs vélos à un poteau de la Ville sur son terrain.

M. Faure : Lorsqu'il a demandé à des cyclistes de descendre de leurs vélos dans le parc, ceux-ci l'ont insulté. Que fait la sécurité publique et la police pendant ce temps ? Trouve que personne ne fait son arrêt au coin de Dunkirk et Roosevelt. Trouve que les dépenses pour le sport sont bien et que la pétition signée par les médecins en faveur d'un centre sportif est louable. Il souligne tout de même qu'il ne faut pas négliger de nourrir l'esprit en plus du corps et pour ce faire il faut investir dans la culture. Il trouve déplorable que les artistes de TRAM n'aient pas une salle d'exposition adéquate à Mont-Royal.

G. Chackal : Asked for options that could help prevent flooding. What can residents do to reduce the risk ?

K. Elie : Asked about all the bicycles at Académie Saint-Clément. How do children manage to cross the bridge when bikes are not allowed on the sidewalk ?

D. Pemberton-Smith : What is the Town doing about the sewers ? What is the problem, why is the situation worsening ? If the problem is inherent to TMR, a solution must be found here.

B. Mack : Demande si le projet d'agrandissement de la bibliothèque vient remplacer la Maison de la culture en tant que projet du centenaire.

Demande pourquoi le comité de démolition n'a pas tenu compte du rapport de l'expert qui a été embauché par la Ville.

22. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 09-0823

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La mairesse,

Vera Danyluk

RESOLUTION NO. 09-0823

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To close meeting at 21:02.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Tim Seah